

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 novembre à 18h00,
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant
et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	43	43

Présents :

Mesdames GAUTIER, DRIVIERE, FELCZAK, JULVE , DELVAL.

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT, BEZIN, HERTAULT, GUYOT, LEMAIGRE, TEMPLIER, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, NELATON, BOUCHER, LETRILLART, BUCHET, DELACOUR, WOKAN, SAUMONT, BOUDRAA , BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, COUVREUR, REYT, LEBLOND, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, LEROUX Christian, TROMBETTA, TOURNEVILLE, BOMBART, DROUX, LANGLET, LANSOY, STANLEY.

Mrs.POTTIER, RUELLE, BATTEFORT, excusés.

ADHESION A LA FNCCR

n° 49

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Nathalie

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau, énergie, eau, numérique et déchets.

Créée en 1934, la FNCCR est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics. Elle regroupe à la fois des collectivités qui délèguent les services publics à des entreprises et d'autres qui gèrent elles-mêmes ces services publics (régies, SEM, coopératives d'usagers,...).

La FNCCR accompagne ses adhérents dans l'organisation technique, administrative et financière des services publics locaux en réseau. Nous avons souvent eu l'occasion de les solliciter dans le cadre de la fusion, et leur expertise nous a souvent été d'un grand soutien.

La FNCCR est présente dans de nombreux organismes techniques nationaux à caractère décisionnel ou consultatif.

La FNCCR assure une veille législative, juridique et techno-économique. Elle publie des lettres d'information à caractère opérationnel : Lettre d'information juridique (eau), Lettre R (régies), Lettre L (développement durable, déchets), Lettre des CCSPL, Lettre Lice des communications électroniques, etc...

Régulièrement mis à jour, les sites internet de la FNCCR permettent de consulter les textes essentiels et de suivre l'actualité des services publics locaux.

La FNCCR élabore et met à jour régulièrement des modèles de documents et de guides thématiques au service des collectivités.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'Assemblée générale de la FNCCR

Il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à demander l'adhésion du SESV à la FNCCR.

Après avoir entendu l'exposé du Président, vu l'intérêt de cette adhésion, le Comité Syndical après en avoir délibéré **accepte** à l'unanimité que le Syndicat adhère à cette Fédération pour la compétence distribution et production d'eau potable ;

Autorise le paiement annuel de la cotisation selon le devis et l'appel de cotisation fournis ;

Habilite le Président à signer tout document permettant l'adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

POUR COPIE CONFORME
Le Président

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification le

LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

12 DEC. 2019

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr